

**HOCINE
TMIMI**

—

Conseiller
départemental
du
Val-de-Marne

—

Vitry-sur-Seine

—

Groupe
Val-de-Marne
en commun
PCF
et citoyen·nes

Objet : *Projet de démolition du R10 M. ROBESPIERRE à Vitry-sur-Seine*

Monsieur le Maire,

En ma qualité de conseiller départemental, je me permets de faire part de l'inquiétude et la défiance des habitantes et des habitants de la ville concernant le projet de rénovation ANRU 2 du quartier Robespierre et plus particulièrement du projet de démolition de 110 logements sociaux de la résidence R10 du bailleur la Semise au 21, avenue M. Robespierre.

Dans le cadre de l'ANRU 2, la concertation a été inscrite dans toutes les conventions et dans une loi qui a précisé les conventions de mise en œuvre. Les collectivités et les partenaires sont donc dans l'obligation de prévoir un processus de concertation dans leur démarche. Toutes les règles et les dispositifs de concertation prévus dans la loi pour mener à bien les projets de rénovation urbaine dans les quartiers classés comme prioritaires au titre de la Politique de la ville (QPV) sont ignorés.

La loi du 21 février 2014 a conduit à la création des Conseils citoyens. Leur mise en place est rendue obligatoire lors d'une rénovation urbaine dans un quartier prioritaire de la ville (QPV). En application de la loi et dans la perspective du nouveau plan de rénovation urbaine à venir, la municipalité de Vitry en 2015 a créé deux conseils citoyens, sur les quartiers directement concernés par la rénovation urbaine. L'un regroupant les quartiers Colonel Fabien et Balzac et l'autre regroupant les quartiers du Centre-Ville (Defresne-Vilmorin-Robespierre et Commune de Paris-8 mai 1945).

Sans cadre de concertation, sans maison des projets sur le quartier où les habitants auraient pu s'adresser en cas de difficultés, sans local spécifique pour la tenue de permanences. La municipalité se contente d'une information formelle sans désir d'implication des habitants. Au centre-ville, la nouvelle équipe municipale a présenté un nouveau projet non négociable. Les locataires concernés regrettent que les réunions organisées par la ville ne soient que des réunions de transmission des décisions prises en amont. Il n'est plus question de co-construction, ni de prise en compte de l'avis des habitants.

Au vu des préoccupations concernant le déficit démocratique du projet et du passage en force de la Municipalité, les habitants de la résidence se sont organisés en collectifs. Le collectif n'a pas d'autre choix que de vous interpeller fermement pour que leur voix soit respectée.

Monsieur Pierre BELL-LOCH
Maire de Vitry-sur-Seine
Mairie de Vitry-sur-Seine

Les deux collectifs ont consulté les locataires concernés par le projet Robespierre. Force a été de constater que très peu de locataires sont informés de la situation réelle et des détails du projet de démolition. En définitive, aucune réelle concertation avec les habitants n'a été engagée, contredisant l'esprit même des directives de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

En 2020 et 2021, aucune concertation, seules deux réunions publiques d'information et non pas de concertation ont eu lieu en 2022 et en 2023. Malgré les demandes de rendez-vous, les courriers, les mails et les pétitions... Les locataires sont désemparés face à l'indifférence que vous exprimez. Pourtant vous savez que la réussite de la politique de la ville adaptée aux réalités locales repose sur la participation active des habitants des quartiers prioritaires. La position de la ville et du bailleur la SEMISE vis à vis des locataires exprime le désintérêt de tout ce qui relève de la concertation, de l'implication des habitants dans la vie de la Cité.

Tout cela alors que ces éléments constituent une obligation avant tout dépôt de dossier de subventions. En effet, selon l'article 1 du Titre Ier sur les critères d'appréciation et de recevabilité des projets de renouvellement urbain, « les habitants et usagers du quartier, notamment les représentants des associations de locataires présentes sur le quartier, sont parties prenantes du projet de renouvellement urbain. Ils sont associés à toutes ses étapes, dans une dynamique de co-construction ». Cette méthode est d'autant plus inquiétante que ni les habitants, ni les associations locales, ni les acteurs économiques ne connaissaient le contenu de ce projet faute d'avoir été réellement associés à sa définition. Un projet de cette ampleur (stratégiquement et financièrement) mobilisant une enveloppe financière de 230 millions d'euros ne peut être imaginé sans une réelle concertation et sans validation collective.

De plus, votre cabinet a été en incapacité d'informer sur les clés de financement, ni sur le calendrier s'y associant. Pourtant, la signature du projet est intervenue en mai 2022.

C'est pourquoi, lors de ma rencontre avec les membres du collectif des habitants et les locataires présents, tous, dans l'ensemble, ont souscrit à l'idée d'une consultation citoyenne des locataires concernés directement par le projet. Ne pouvant simplement pas accepter un projet mené dans de telles conditions. Aussi, au vu de ces différents éléments, je vous demande de recevoir les collectifs des locataires du R10 M. ROBESPIERRE pour un dialogue constructif.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à ce courrier, je vous prie de croire, monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Hocine TMIMI
Conseiller Départemental du Val de Marne



Copie à Madame la Préfète Sophie THIBAULT

Copie à Madame Catherine VAUTRIN, Présidente du Conseil d'administration de l'ANRU

Hôtel du Département – 21-29 avenue du Général-de-Gaulle, 94054 cedex CRETEIL

hocine.tmimi@valdemarne.fr - 01 43 99 70 56